

ment était obligé de construire le chemin de fer Intercolonial et de l'entretenir, et, pour prouver ce qu'il énoncé, il lit un article de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Dans cet article même on voit que pour que le pacte, ou le traité, fût considéré comme valable et permanent, le gouvernement était obligé de commencer la construction de ce chemin de fer dans un délai de six mois. Il ne l'a pas fait et, en cela, il a violé le traité. Que fallait-il faire pour que le marché entrât en vigueur? Le marché était-il que le gouvernement pourrait commencer à construire le chemin de fer et ensuite l'abandonner? Non, pour se conformer aux conditions du traité, il devait non seulement construire le chemin, mais aussi l'exploiter. C'est la seule conclusion juste et logique du marché, et le gouvernement ne peut pas abandonner le chemin sans violer son contrat.

Mon honorable ami parle d'une autre chose. Il dit que je me suis servi de renseignements confidentiels qui m'ont été communiqués par un de ses amis, dans l'hôtel Windsor, au sujet de ce qui s'est passé à Londres. Il n'y avait rien de confidentiel dans les renseignements qui m'ont été donnés. La personne dont il s'agit m'a passé un livre confidentiel que l'on avait l'intention de publier aux yeux de tout le monde comme prospectus; c'est avec sa permission que j'ai fait en chambre la déclaration dont il s'agit en ce moment. L'honorable secrétaire d'Etat dit encore que j'ai en tort de parler de la vente du chemin de fer du Nord, qui a eu lieu pendant qu'il était premier ministre à Québec. Il dit que M. Duncan McIntyre a rendu témoignage en sa faveur devant une commission nommée par M. Mercier, le premier ministre actuel de la province de Québec. Que veut-il nous faire comprendre par cela? M. McIntyre pensait que la transaction était bonne; qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que tout le monde ne sait pas que M. Sénécal et ses associés ont fait \$1,000,000 de bénéfice dans cette transaction? Est-ce que le public de la province de Québec n'est pas encore sous l'impression qu'il y avait d'autres personnes intéressées dans cette affaire? Moins mon honorable ami parlera de cette affaire, le mieux ce sera pour lui. Le peuple de la province de Québec croit qu'il a perdu \$1,000,000 dans cette transaction de mon honorable ami, quand il était premier ministre de cette province, transaction qu'il a faite avec son ami M. Sénécal et les associés de ce dernier. Moi aussi, je le crois. Je puis même ajouter que si mon honorable ami veut la preuve de ceci, on peut la lui fournir.

M. CHAPLEAU: Je dois déclarer que ce que mon honorable ami vient de dire est absolument faux et sans fondement. Cependant, je suis obligé de ne me servir que du langage parlementaire. Cela est faux pour les raisons suivantes: Des hommes qui ne sont pas mes amis politiques ont déclaré que cet arrangement était une bonne transaction financière pour la province de Québec. Mon honorable ami dit que la vente du chemin de fer du Nord par la compagnie du chemin de fer du Nord à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, deux compagnies particulières, a fait perdre \$1,000,000 à la province de Québec; il devrait savoir que je n'étais pas du tout en faveur de cette vente. Mon honorable ami devrait savoir, et il le sait, mais il se donne bien garde de le dire, que j'étais personnellement en faveur d'une vente au Grand Tronc

M. MITCHELL.

et au canadien du Pacifique, d'une vente qui aurait fait du chemin de fer du Nord la propriété conjointe de ces deux compagnies, qui aurait donné à Québec les trains du canadien du Pacifique et qui n'aurait pas coûté un sou au gouvernement fédéral. L'honorable député connaît ces choses et il ne devrait pas répéter ici les faussetés qui sont publiées dans son journal.

M. MITCHELL: Mon honorable ami cherche à me mettre dans la bouche des paroles que je n'ai jamais prononcées. Il dit que j'ai parlé de la vente du chemin de fer du Nord à la compagnie du canadien du Pacifique. Je n'ai jamais parlé de la compagnie du canadien du Pacifique au sujet de cette transaction. Je dis que le gouvernement dont mon honorable ami était le chef a vendu ce chemin de fer à M. Sénécal et à ses associés pour \$1,000,000 de moins que ceux-ci l'ont revendu un peu plus tard, et qu'il a fait perdre un million à la province. La vente au chemin de fer canadien du Pacifique est une toute autre chose et je n'en accuse pas mon honorable ami. Mais, je le répète, le public sait que M. Sénécal et ses associés ont acheté le chemin de fer du Nord du gouvernement dont mon honorable ami était le chef pour un million de moins qu'ils l'ont revendu peu après.

M. CHAPLEAU: Mon honorable ami ne sait pas ce qu'il dit.

M. MITCHELL: Oui, je le sais.

M. CHAPLEAU: A qui le chemin de fer du Nord a-t-il été vendu par la compagnie du chemin de fer du Nord, si ce n'est à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique?

M. MITCHELL: Le gouvernement dont mon honorable ami était le chef, n'a pas vendu au chemin de fer canadien du Pacifique. Il a vendu à M. Sénécal et à ses associés, et ceux-ci ont revendu le chemin au Grand-Tronc, puis, le gouvernement en a pris possession pour la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Voilà comment a été fait ce bénéfice de \$1,000,000, et je voudrais bien que mon honorable ami nous dit entre qui ce million a été divisé.

M. CHAPLEAU: Je n'ai pas l'intention de contenter la curiosité de l'honorable député.

M. MITCHELL: Vous faites aussi bien de n'en rien faire.

M. CHAPLEAU: La vente du chemin de fer du Nord a été considérée comme la meilleure opération financière et politique....

M. MITCHELL: La meilleure pour certaines personnes, je n'en doute pas.

M. CHAPLEAU: Comme la meilleure opération financière et politique, dans l'intérêt de la province de Québec. Quand mon honorable ami dit qu'il ne sait pas que le chemin de fer du Nord a été vendu à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, cet énoncé vaut tous ceux qu'il a faits auparavant.

M. DAVIES (I. P.-E.): Mon honorable ami le député de Halifax (M. Jones) a exprimé exactement ce que je pense moi-même concernant le chemin de fer Intercolonial; je ne fatiguerai donc pas la chambre de répétitions inutiles. Je veux seulement répéter une question qui a déjà été faite durant cette session et à laquelle il est important qu'on nous donne une réponse avant que les députés de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard